

AFER ACTIONS EURO ISR

Rapport annuel au 30 septembre 2024

Commercialisateur : **ABEILLE VIE - ABEILLE EPARGNE RETRAITE**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **DELOITTE & ASSOCIES**



CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Afer Actions Euro ISR

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller. Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
A	FR0007024393	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	76 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurance vie.	Pas de minimum	Pas de minimum
I	FR0010505164	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	100.000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels.	500.000 euros	Pas de minimum
AD	FR001400LOK9	Distribution	Distribution	Euro	Dernière VL connue de la part A (FR0007024393) à la date de création de la part AD	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurance vie.	Pas de minimum	Pas de minimum

Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif d'offrir aux investisseurs, sur la durée de placement recommandée de 8 ans, une performance supérieure à celle de l'indice EURO STOXX® en sélectionnant sur les marchés d'actions de la zone euro, les valeurs de grosses et moyennes capitalisations ayant un potentiel de valorisation, de perspectives de croissance et de qualité de management et en appliquant un filtre ISR.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence du FCP est l'indice EURO STOXX® (cours de clôture, dividendes réinvestis). Cet indice action est composé des principales capitalisations de la zone euro, libellé en euro, présentes dans l'indice STOXX® Europe 600. Il est calculé quotidiennement et publié par STOXX Limited.

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarte matériellement de la répartition de l'indicateur.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Il a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le FCP.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée :

Le portefeuille du FCP sera exposé entre 60% et 100% de l'actif net aux marchés d'actions de la zone euro. Ces titres relèveront de la zone euro et, dans la limite de 10% de l'actif net, de marchés d'autres zones géographiques dont les pays émergents.

Le portefeuille du FCP sera exposé entre 0% et 40% de son actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire de la zone euro et, dans la limite de 10% de l'actif net d'autres zones géographiques.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés.

Le FCP est exposé au risque de change dans la limite de 10% de son actif net.

La sensibilité du FCP sera comprise entre 0 et +8.

Etape 1 : Critères extra financiers :

A partir de l'univers d'investissement de départ, le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf. Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

L'étape suivante du processus de gestion consiste à appliquer un filtre ISR « Best-in-Class » sur l'univers d'investissement de départ comprenant les valeurs composant l'indice MSCI EMU IMI INDEX - NET EUR.

Ce filtre permet d'exclure à tout moment de l'univers d'investissement 20% des valeurs les moins bien notées en ESG (Environnement, Social et Gouvernance) par notre prestataire externe MSCI ESG Research, au sein de chaque secteur.

Parmi les critères ESG analysés par MSCI ESG Research et retenus pour produire sa note, peuvent être cités pour exemple :

- o Émissions carbone, stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement ;
- o Gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social ;
- o Indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance.

Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research, en fonction des secteurs d'activité.

Il est par ailleurs précisé que le processus systématique de sélectivité ISR se base sur la notation MSCI ESG Research et contribue à l'intégration des risques et des opportunités en matière de durabilité dans la gestion du portefeuille et à l'amélioration de la capacité de la société de gestion à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les porteurs.

Néanmoins, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière mis à la disposition du gérant, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentent en portefeuille.

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille représente 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du FCP hors liquidités). Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que des titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI ESG Research) ne disposant pas d'un score ESG.

MSCI ESG Research pourrait faire face à certaines limites méthodologiques telles que :

- Un problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research
- Un problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research ;
- Un problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG du modèle MSCI ESG Research.

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Etape 2 : Critères financiers :

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion qualitatif et quantitatif suivant :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- En fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire surpondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent l'indice de référence ;
- Pour chacune des poches ainsi définies, les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

Les actifs hors dérivés intégrés :

❖ *Actions et titres donnant accès au capital :*

Le portefeuille pourra comprendre entre 60% et 100% de l'actif net des actions cotées de la zone euro et, dans la limite de 10% de l'actif net, aux marchés d'autres zones géographiques dont les pays émergents.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions, est de 80% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Le portefeuille pourra également comprendre, dans la limite de 10% de l'actif net, des titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés. Ces titres relèveront de toutes zones géographiques dont les pays émergents.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques. Les émetteurs sélectionnés relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé.

Les titres détenus relèveront de grosses et moyennes capitalisations.

Ils seront libellés en euro et accessoirement, dans la limite de 10% de l'actif net, en autres devises.

❖ *Titres de créance et instruments du marché monétaire :*

Le portefeuille pourra comprendre entre 0% et 40% de son actif net des titres de créance et instruments du marché monétaire.

Les titres détenus seront libellés en euro et, dans la limite de 10% de l'actif net, en autres devises.

Les émetteurs sélectionnés relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé de la zone Euro ou, dans la limite de 10% de l'actif net, d'autres zones géographiques.

La sensibilité du FCP sera comprise entre 0 et +8.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Obligations souveraines
- Obligations high yield
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Bons du trésor

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra investir dans la limite de 40% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

❖ Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra investir, dans la limite 10% de l'actif net, en parts ou actions d'OPC mettant en œuvre la gestion de type ISR selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché
- Autre stratégie

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles
- Credit Link Notes
- EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des actions ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille du risque actions ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'opérations.

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le fonds peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du fonds pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risques en matière de durabilité

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité.

Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site : www.ofi-invest-am.com

Risques accessoires :

Risque de liquidité

Le FCP est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change

Etant donné que le fonds peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, l'actionnaire pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque lié aux marchés des pays émergents

Le FCP peut investir de manière accessoire en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écartez des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Garantie ou protection

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Durée de placement recommandée

Huit ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

08/11/2023 :

- Mise en place d'un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») avec un seuil de déclenchement de 5%.
- Changement de l'heure de centralisation (« cut-off ») des ordres de souscription et de rachat qui est désormais fixée à 12h00 le jour ouvré précédent le jour de calcul de la valeur liquidative.

24/01/2024 :

Création de la part de distribution dénommée « AD » - Code ISIN : FR001400LOK9.

CHANGEMENT(S) À VENIR

15/11/2024 :

Création de la part de capitalisation et/ou distribution dénommée « Afer Génération Actions Euro » - Code ISIN : FR001400RWP5.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com

Toute demande ou recherche d'information peut également être faite à l'aide du site Internet www.afer.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

« La route vers une sortie de l'inflation sera longue, voire cahoteuse ». Voici ce qu'avait déclaré Jérôme Powell il y a un peu plus d'un an. Comme prévu, la désinflation¹ a continué son chemin au cours des douze derniers mois et devrait tendre progressivement vers la cible des 2%. Elle est de 2,5% aux États-Unis et de 1,8% dans la zone euro, permettant de passer en dessous de l'objectif de 2%. La baisse des prix de l'énergie, le recul de l'inflation² alimentaire et la désinflation des biens ont, jusqu'à présent, joué un rôle majeur dans la normalisation de cette inflation. Même si l'inflation des services reste encore rigide et si le marché de l'emploi américain est encore surveillé de près, les banques centrales se sont résolument tournées vers un assouplissement monétaire de part et d'autre de l'Atlantique.

Durant cette première moitié de l'année 2024, la trajectoire des taux d'intérêt a continué d'alimenter les débats. Après des hausses historiques et face à une économie qui commençait à ralentir, les investisseurs envisageaient de nombreuses baisses de taux. Aux États-Unis, en raison d'une désinflation qui a connu un coup d'arrêt et d'une économie toujours (trop) résiliente, la Fed a repoussé significativement sa première baisse de taux. Aujourd'hui, dans un contexte de ralentissement de l'inflation et d'un essoufflement de l'économie, notamment sur le marché du travail, la Réserve Fédérale a engagé son cycle d'assouplissement monétaire et a baissé ses taux de 50 points de base le 18 septembre dernier.

La Banque Centrale Européenne a de son côté réduit une première fois son taux directeur de 25 points de base le 6 juin dernier et une seconde fois, également de 25 points de base, le 12 septembre dernier. Christine Lagarde a rappelé que les décisions futures resteront fortement dépendantes des données économiques et garde une certaine prudence sur le chemin à emprunter pour assouplir la politique monétaire.

Du côté de l'Empire du Milieu, nous avons assisté à une spirale déflationniste inextricable sans soutien massif depuis juillet 2023. La chute de l'immobilier pèse sur la confiance des ménages qui ne consomment pas assez alors que l'industrie est en surcapacité et que les exportations du pays sont limitées par le contexte géopolitique. Dans ces conditions, l'objectif de 5% de croissance pour cette année, réaffirmé par le Président Xi récemment, devenait de plus en plus improbable. Le gouvernement chinois a donc mis en place un plan de relance sur la fin du mois de septembre couvrant plusieurs domaines : mesures monétaires, budgétaires, financières mais également des soutiens aux secteurs bancaire et immobilier.

Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à 10 ans ont augmenté au début de l'exercice, atteignant 5% en octobre 2023. On a observé une tendance similaire sur les taux européens, le taux allemand à 10 ans ayant frôlé les 3% au début de l'hiver. Par la suite, le marché obligataire a navigué au gré des réajustements du nombre de baisses de taux anticipées par le marché. Aux États-Unis, le rendement du Bon du Trésor à 10 ans a cédé le mois dernier 12,1 points de base, à 3,782% alors que la Fed a engagé son cycle d'assouplissement monétaire après son resserrement le plus important depuis des années. En zone euro, le taux à 10 ans allemand se stabilise autour de 2,10% en septembre.

De son côté, le taux à 10 ans français, chahuté à la suite des aléas politiques constatés sur le mois de juin, s'est stabilisé durant l'été pour atterrir autour de 2,8%. L'écart de taux (spread) entre la dette française et allemande à 10 ans est lui passé de 56 à 80 points de base sur la période. A la fin du mois, le taux d'emprunt de la France à 10 ans a même dépassé brièvement celui de l'Espagne, une première depuis 2007.

¹ Diminution du taux d'inflation (c'est-à-dire un ralentissement du rythme d'inflation).

² L'inflation totale est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix.

Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux, notamment au début de l'année 2024. Cependant, le segment des obligations d'entreprise a su profiter d'un portage³ attractif. On constate au cours de l'exercice que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont progressivement réduites. Cette compression des spreads⁴ a fortement profité aux obligations d'entreprise. Le crédit spéculatif à haut rendement⁵ a tenu le haut de l'affiche avec des performances supérieures à 13%* (indice Bloomberg Barclays European High Yield) sur l'exercice. L'appétit pour le risque a été alimenté par les baisses des taux des grandes banques centrales. Le segment des obligations de bonne qualité (Investment Grade⁵) plus sensible aux hausses de taux, reste un peu plus en retrait, mais affiche tout de même une performance de plus de 9%* sur les douze derniers mois dans la zone euro.

Actions :

Sur l'exercice, les actions se sont globalement très bien comportées. On note malgré tout de fortes divergences entre les différents marchés, notamment au sein des marchés développés. Les grandes capitalisations technologiques affichent des performances sans commune mesure avec les petites capitalisations industrielles. Aux États-Unis, la consommation des ménages n'a pas montré de signe d'essoufflement et a soutenu la croissance tout au long de l'année 2023. En parallèle, le secteur technologique, et principalement l'avènement de l'intelligence artificielle générative, a propulsé les indices à la hausse, entraînant le Nasdaq américain vers une nouvelle série de records. Même si les risques de récession aux Etats-Unis sont venus raviver les craintes ces derniers jours, les performances sur l'année restent très solides avec plus de 36,35%* sur un an pour le S&P 500 Total Return.

Les marchés actions européens se sont eux aussi bien comportés sur la période. Néanmoins, les actions européennes se sont repliées fin juin, pénalisées par le retour du risque politique sur le Vieux Continent. Les inquiétudes suscitées par la décision inattendue du président français Emmanuel Macron de dissoudre l'Assemblée nationale ont logiquement pesé sur les valeurs françaises. L'Eurostoxx 50 réalise une performance de plus de 22,75%* (dividendes réinvestis) contre 10,37%* pour le CAC 40.

Au Japon, bien que les conditions de marchés se soient depuis stabilisées, le marché japonais a connu un krach historique pendant la période estivale en raison principalement des ajustements de politique monétaire de la Banque Centrale du Japon (BoJ) et la rapide appréciation du yen face au dollar américain. Le principal indice boursier japonais, le Topix, a finalement clôturé le mois de septembre 2024 avec une performance de 16,41%* sur 1 an glissant.

Quant à la Chine, à la suite des annonces concernant les mesures pour relancer son économie, les marchés boursiers chinois se sont littéralement envolés à la fin du mois de septembre : le principal indice chinois, le Hong Kong Hang Seng (HCI) a dépassé les 24%* de performance sur 1 an glissant.

³ Le portage d'une obligation correspond au taux de rendement d'une obligation, si elle est détenue jusqu'à son échéance et si elle n'est pas confrontée à un défaut.

⁴ Le spread de crédit désigne la prime de risque, où l'écart entre les rendements des obligations d'entreprises et les emprunts d'Etats de mêmes caractéristiques.

⁵ On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

* NB : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 30 septembre 2024.

Politique de gestion

Le portefeuille a réussi à naviguer au travers cet environnement de marché compliqué et a surperformé son indice de référence. L'attribution de performance repose presque essentiellement sur la sélection de valeurs. En effet, et conformément à notre stratégie, l'allocation sectorielle et les choix sectoriels du portefeuille ont entraîné des variations modestes de la performance relative au cours de l'exercice.

A un niveau plus granulaire, on peut toutefois noter que la sous-pondération du secteur automobile et la surpondération du secteur de la distribution spécialisée ont profité à la performance du portefeuille.

Au niveau de la sélection de valeurs, souvent dénommée "stock-picking", le portefeuille a bénéficié de ses positions dans la santé (absence de Bayer, et surpondérations des titres Novo Nordisk, Essilor-Luxottica, Fresenius SE), dans les médias (Wolters Kluwer et Publicis), dans l'industrie (Prysmian, Schneider), dans les financières (Unicredit, Munich Re). Il a aussi souffert de certaines positions dans les Telecoms (absence de Deutsche Telekom), mais les contributions positives ont dominé de sorte que le "stock-picking" a constitué le moteur clé de la performance de la stratégie mise en œuvre dans le portefeuille.

Au cours de l'exercice, les mouvements significatifs ont concerné les titres suivants : ajouts d'Intesa San Paolo, Aena, Commerzbank ; accroissements de Safran, ASML, Hermès, réductions de LVMH, Beiersdorf, ING Groep, Thalès ; et, sorties de Neste Oyj, MTU Aero, Pernod Ricard.

Performances

Sur la période, la performance du FCP a été de 21,52% pour la part A, de 22,36% pour la part I et de 11,52% pour la part AD (qui a été créée le 24 janvier 2024) contre 20,02% pour son indice de référence (EURO STOXX®).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
AFER ACTIONS EURO ISR PART A	FR0007024393	29/09/2023	30/09/2024	21,52%	20,02%	171,51 €	207,93 €
AFER ACTIONS EURO ISR PART I	FR0010505164	29/09/2023	30/09/2024	22,36%	20,02%	162 000,59 €	198 230,22 €
AFER ACTIONS EURO ISR PART AD	FR001400LOK9	24/01/2024	30/09/2024	11,52%	20,02%	186,66 €	207,21 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

MOUVEMENTS
(en devise de comptabilité, hors frais)

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIONS	CESSIONS
AFER ACTIONS EURO ISR	OPC	FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	188 670 497,33	187 176 103,38
AFER ACTIONS EURO ISR	OPC	FR0010815589	OFI INVEST ISR MONÉTAIRE I	33 918 457,67	38 241 847,25
AFER ACTIONS EURO ISR	ACTIONS	FR0000121014	LVMH MOËT HENNESSY LOUIS VUITTON SE	2 296 031,40	31 012 835,08
AFER ACTIONS EURO ISR	ACTIONS	IT0000072618	INTESA SANPAOLO SPA	28 624 432,50	2 499 499,20
AFER ACTIONS EURO ISR	ACTIONS	FR0000073272	SAFRAN	27 703 691,09	5 015 013,30
AFER ACTIONS EURO ISR	ACTIONS	NL0011821202	ING GROUP NV	858 991,58	25 236 234,03
AFER ACTIONS EURO ISR	ACTIONS	IT0005239360	UNICREDIT SPA	1 294 099,74	24 535 209,29
AFER ACTIONS EURO ISR	ACTIONS	NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	19 505 891,33	21 951 535,20
AFER ACTIONS EURO ISR	ACTIONS	DE0007164600	SAP SE	5 585 525,81	21 713 583,56
AFER ACTIONS EURO ISR	ACTIONS	FR0000125338	CAPGEMINI SE	381 616,20	20 158 042,63

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 30/09/2024
- Taux : Pas de position au 30/09/2024
- Crédit : Pas de position au 30/09/2024
- Actions – CFD : Pas de position au 30/09/2024
- Commodities : Pas de position au 30/09/2024

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : Pas de position au 30/09/2024
- Options : Pas de position au 30/09/2024

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2024, Afer Actions Euro ISR n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 339 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2023 s'est élevé à 39 623 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 29 399 000 euros, soit 74% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 10 224 000 euros (**), soit 26% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2023.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2023, 2 395 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2023), 12 132 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 64 personnes au 31 décembre 2023).

(* Effectif présent au 31 décembre 2023)

(** Bonus 2023 versé en février 2024)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Afer Actions Euro ISR

Identifiant d'entité juridique :
969500V6GWBLLRRNSRR72

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds Afer Actions Euro ISR (ci-après le « **Fonds** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Fonds labellisé ISR a suivi une approche « Best-in-Class » permettant d'exclure 20% des émetteurs de chaque secteur de l'univers d'investissement les moins vertueux en termes de pratique ESG et de ne garder en portefeuille que les entreprises intégrant des pratiques ESG. Il a également respecté les exigences du label ISR concernant le suivi des indicateurs de performance.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au 30 septembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **Le score ESG** : le score ESG du portefeuille a atteint **8,14** sur 10 et le score ESG de son univers est de **7,81**.
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche Best-in-Class** : 20%.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leur performance respective au 30 septembre 2024 sont les suivantes :

- **L'intensité carbone** : l'intensité carbone du portefeuille représente **89,15** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone représente **95,61** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires.
- **La part de membres indépendants au sein des conseils d'administration** : la part de membres indépendants au sein des conseils d'administration est de **98,66%** par rapport à son univers dont la part est de **97,40%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Au 29 septembre 2023, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds étaient les suivantes :

- **Le score ESG** : le score ESG du portefeuille a atteint **8,20** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche Best-in-Class** : 20%.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leur performance respective au 29 septembre 2023 étaient les suivantes :

- **L'intensité carbone** : l'intensité carbone du portefeuille a représenté **84,91** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone a représenté **111,07** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires.
- **La part de membres indépendants au sein des organes de gouvernance** : la part de membres indépendants au sein des organes de gouvernance était de **99,79%** par rapport à son univers dont la part était de **98,44%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} octobre 2022 et le 29 septembre 2023.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

- *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Non applicable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

Non applicable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*
- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?



Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement					
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	125610,54 Teq CO2	54,21 Teq CO2	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.
		Taux de couverture = 99,96%	Taux de couverture = 99,79%		
		28987,06 Teq CO2	13,68 Teq CO2		
	Emissions de GES de niveau 2	Taux de couverture = 99,96%	Taux de couverture = 99,79%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	
		880747,19 Teq CO2	899,82 Teq CO2		
	Emissions de GES de niveau 3	Taux de couverture = 99,96%	Taux de couverture = 99,24%		Notation ESG1 : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « émissions de GES du processus de - production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et

¹ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

		Emissions totales de GES	1035344,79 Teq CO2	967,89 Teq CO2	gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ; <i>Mesures additionnelles définies en 2023 :</i> Définition d'une trajectoire climat pour chaque portefeuille en cours ; Mise à disposition des gérants des indicateurs d'incidences négatives (PAI) dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 99,96%	Taux de couverture = 99,24%	
2. Empreinte carbone		Emprise carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	482,68 (Teq CO2/million d'EUR)	967,98 Teq CO2/million d'EUR)	Politique d'Engagement sur le volet climat Politique de Vote sur le Say on Climate
			Taux de couverture = 99,96%	Taux de couverture = 99,24%	
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements		Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	840,48 (Teq CO2/million d'EUR)	1376,91 (Teq CO2/million d'EUR)	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « émissions de GES du processus de production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat Politique de Vote sur le Say on Climate. <i>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</i> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 99,96%	Taux de couverture = 99,24%	
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,11%	10,14%	Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate. <i>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</i> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 97,85%	Taux de couverture = 98,81%	
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable		Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée = 54,34%	Part d'énergie non renouvelable consommée = 62,51%	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : - « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <i>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</i> mise à disposition de la gestion des
			Taux de couverture = 94,16%	Taux de couverture = 94,37%	
			Part d'énergie non-renouvelable produite = 33,46%	Part d'énergie non-renouvelable produite = 60,61%	
			Taux de couverture = 23,48%	Taux de couverture = 6,31%	

						indicateurs PAI dans les outils de gestion
		6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,37 (GWh/million d'EUR)	0,52 (GWh/million d'EUR)	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
				Taux de couverture = 99,96%	Taux de couverture = 69,31%	
Biodiversité		7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	1,36%	4,89%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion
				Taux de couverture = 97,21%	Taux de couverture = 99,24%	
Eau		8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	2889,87 (T/million d'EUR CA)	0,00 (T/million d'EUR CA)	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 conformément à l'annexe I du règlement SFDR. Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion
				Taux de couverture = 11,82%	Taux de couverture = 21,85%	
Déchets		9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros	1351,46 (Tonnes)	0,62 (Tonnes)	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « rejets toxiques » ; « déchets d'emballages et recyclages » ;
				Taux de couverture = 68,76%	Taux de couverture = 99,16%	

		investi, en moyenne pondérée			de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	- « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels Analyse de controverses sur ces enjeux. <i>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</i> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	8,83%		Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR. <i>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</i> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 98,58%	Taux de couverture = 99,24%		Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,31%		PAI non couvert	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires. <i>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</i> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 99,23%			

	<p>12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé</p> <p>13. Mixité au sein des organes de gouvernance</p> <p>14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)</p>	<p>Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements</p> <p>Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres</p> <p>Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées</p>	0,16	8,35	<p>Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion</p>	<p>Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.</p> <p>Mesures additionnelles prévues en 2023 : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.</p>		
			Taux de couverture = 46,23%	Taux de couverture = 57,93%				
			39,76%	42,79%				
			Taux de couverture = 99,96%	Taux de couverture = 99,79%	<p>Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion</p>	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40% Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR.</p> <p>Mesures additionnelles prévues en 2023 : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.</p>		
			0%	0%				
	<p>Eau, déchets et autres matières</p> <p>Lutte contre la corruption et les actes de corruption</p>	<p>Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques</p> <p>Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption</p>	0,02%	0,01%	<p>Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion</p>	<p>Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques.</p> <p>Mesures additionnelles prévues en 2023 : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.</p>		
			Taux de couverture = 97,85%	Taux de couverture = 99,79%				
			0,04%	<p>PAI non couvert</p>				
			Taux de couverture = 97,32%	<p>Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion</p>	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » ; Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).</p> <p>Mesures additionnelles prévues en 2023 : mise à disposition</p>			
			0,04%					

						de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	PAI non couvert	168,75 (Teq CO2/million d'EUR)	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR. Taux de couverture = 1,47%	Notation ESG propriétaire des États (non émergents) : cet indicateur est pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : - « Énergie, carbone & filières vertes » - système de malus pour les États n'ayant pas ratifié le protocole de Kyoto et l'Accord de Paris sur le climat ; Notation ESG propriétaire des États émergents : cet indicateur est pris en compte dans l'analyse de : L'indice de vulnérabilité environnementale Les émissions de gaz à effet de serre par habitant. - Le score de performance environnementale. Notation MSCI des États : Prise en compte de l'intensité des GES dans l'exposition aux risques environnementaux, dans le sous facteur : « performance environnementale » (point de données « intensité des GES tendance »). <i>Mesures additionnelles prévues en 2023 : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.</i>
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	PAI non couvert	0	Taux de couverture = 1,47%	Notation ESG propriétaire des États (non émergents) : cet indicateur est pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Emploi et marché du travail ». Cette notation applique un malus pour les Etats sur la liste de Freedom House mise à jour annuellement dans son rapport sur les libertés (civile et politique) dans le monde, et pour ceux qui n'ont pas aboli la peine de mort. Notation ESG propriétaire des États émergents : cet indicateur est pris en compte dans : le score « Libertés civiles » attribué par l'ONG Freedom House (mesure le niveau des libertés civiles dans un pays : absence d'esclavage et de travail forcé, absence de torture et de mise à mort ; droit à la liberté et

							à la sécurité, à un procès équitable, à la défense personnelle, à la vie privée ; liberté de conscience, d'expression, de réunion et d'association...).
							Notation MSCI des États : Prise en compte des violations des normes sociales dans le sousfacteur : « Wellness (bien être) » (point de données « Droits des travailleurs ») et « Libertés civiles et politiques » (points de données : droits politiques, libertés civiles).

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 septembre 2024, les principaux investissements du Fonds ont été les suivants :

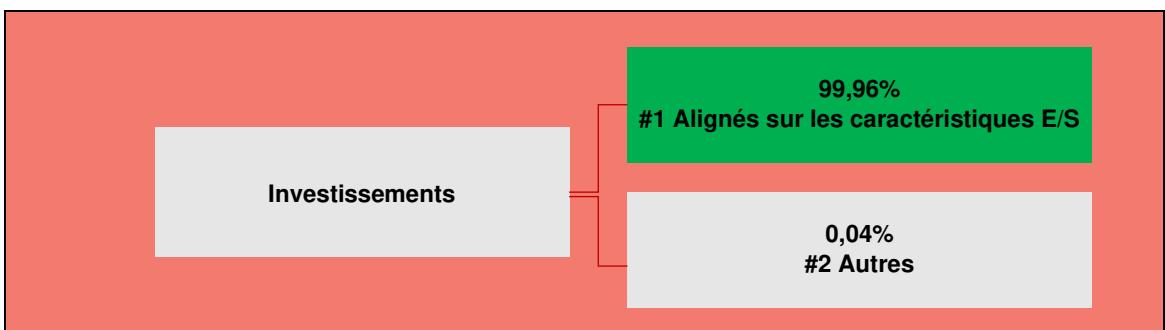
Actif	Poids	Pays	Secteur
ASML HOLDING NV	5,99%	Pays-Bas	Technologies de l'information
SAP	4,17%	Allemagne	Technologies de l'information
LVMH	3,47%	France	Consommation discrétionnaire
SIEMENS N AG	3,23%	Allemagne	Industrie
TOTALENERGIES	3,22%	France	Pétrole et gaz
SCHNEIDER ELECTRIC	3,16%	Etats Unis	Industrie
SANOFI SA	2,55%	Etats Unis	Santé
ALLIANZ	2,55%	Allemagne	Finance
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS-GESE	2,23%	Allemagne	Finance
SAFRAN SA	2,22%	France	Industrie
ENEL	2,09%	Italie	Services aux collectivités
UNICREDIT	2,08%	Italie	Finance
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL INDITEX	1,99%	Espagne	Consommation discrétionnaire
LAIR LIQUIDE SOCIETE ANONYME POUR	1,92%	France	Matériaux
LOREAL SA	1,87%	France	Soins de santé



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'Allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au 30 septembre 2024, le Fonds a **99,96%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **0,04%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 0,04% de liquidités ;
- 0% de dérivés ;
- 0% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 septembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	Poids
Finance	19,6%
Industrie	19,5%
Technologies de l'information	13,3%
Consommation discrétionnaire	12,0%
Santé	7,5%
Soins de santé	6,5%
Services aux collectivités	5,7%
Matériaux	5,2%
Pétrole et gaz	4,2%
Services de communication	3,8%
Autre	1,4%
Immobilier	1,3%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 30 septembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE² ?

Oui

Dans le gaz fossile

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Dans l'énergie nucléaire

Non

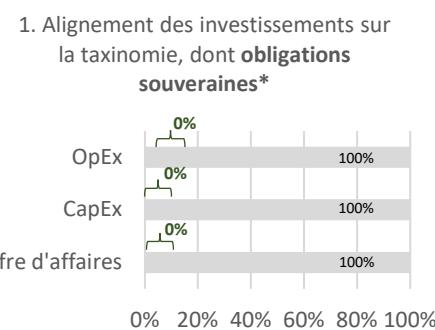
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

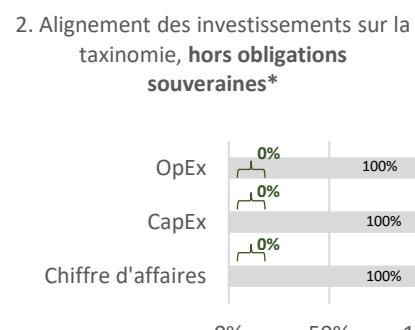
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

Ce graphique représente 0% des investissements totaux.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 30 septembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 30 septembre 2024, la part d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est restée nulle.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Afer Actions Euro ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
OFI Invest Asset Management

22 Rue Vernier
75017 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

Afer Actions Euro ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
OFI Invest Asset Management

22 Rue Vernier
75017 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP Afer Actions Euro ISR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Afer Actions Euro ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthodes comptables exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

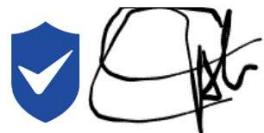
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 12 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés



Olivier GALIENNE

Bilan Actif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	2 174 898 326,18
Actions et valeurs assimilées (A)	2 144 980 839,75
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 144 980 839,75
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	29 917 486,43
OPCVM	29 917 486,43
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	2 174 898 326,18
Créances et comptes d'ajustement actifs	971 367,48
Comptes financiers	174 242,99
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	1 145 610,47
Total Actif I+II	2 176 043 936,65

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 30 septembre 2024 en euros

		30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital		1 495 034 562,42
Report à nouveau sur revenu net		131 528 701,63
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes		-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		159 408 598,17
Résultat net de l'exercice		388 868 184,71
Capitaux propres		2 174 840 046,93
Passifs de financement II (*)		-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)		2 174 840 046,93
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		-
Opérations de cession sur instruments financiers		-
Opérations temporaires sur titres financiers		-
Instruments financiers à terme (B)		-
Emprunts (C)		-
Autres passifs éligibles (D)		-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D		-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs		1 191 762,06
Concours bancaires		12 127,66
Sous-total autres passifs IV		1 203 889,72
Total Passifs : I+II+III+IV		2 176 043 936,65

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros

30/09/2024

Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	69 640 290,34
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	64 337,87
Sous-total Produits sur opérations financières	69 704 628,21
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-79 441,61
Sous-total Charges sur opérations financières	-79 441,61
Total Revenus financiers nets (A)	69 625 186,60
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	-14 302 169,79
Frais de gestion de la société de gestion	-14 302 169,79
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-14 302 169,79
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	55 323 016,81
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-5 377 799,10
Sous-total Revenus nets I = C+D	49 945 217,71

Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros (suite)

		30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées		196 856 997,99
Frais de transactions externes et frais de cession		-1 699 973,28
Frais de recherche		-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		-
Indemnités d'assurance perçues		-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)		195 157 024,71
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)		-14 090 031,26
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F		181 066 993,45
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles		196 309 454,54
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises		-4 844,96
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)		196 304 609,58
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)		-38 110 618,63
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H		158 193 990,95
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		-301 147,16
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		-36 870,24
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K		-338 017,40
Impôt sur le résultat V		-
Résultat net I + II + III + IV + V		388 868 184,71

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille du FCP sera exposé entre 60% et 100% de l'actif net aux marchés d'actions de la zone euro. Ces titres relèveront de la zone euro et, dans la limite de 10% de l'actif net, de marchés d'autres zones géographiques dont les pays émergents.

Le portefeuille du FCP sera exposé entre 0% et 40% de son actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire de la zone euro et, dans la limite de 10% de l'actif net d'autres zones géographiques. L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés. Le FCP est exposé au risque de change dans la limite de 10% de son actif net. La sensibilité du FCP sera comprise entre 0 et +8.

Etape 1 : Critères extra financiers :

A partir de l'univers d'investissement de départ, le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf. Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

L'étape suivante du processus de gestion consiste à appliquer un filtre ISR « Best-in-Class » sur l'univers d'investissement de départ comprenant les valeurs composant l'indice MSCI EMU IMI INDEX - NET EUR.

Ce filtre permet d'exclure à tout moment de l'univers d'investissement 20% des valeurs les moins bien notées en ESG (Environnement, Social et Gouvernance) par notre prestataire externe MSCI ESG Research, au sein de chaque secteur.

Parmi les critères ESG analysés par MSCI ESG Research et retenus pour produire sa note, peuvent être cités pour exemple :

- Émissions carbone, stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement,
- Gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social ;
- Indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance.

Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research, en fonction des secteurs d'activité.

Il est par ailleurs précisé que le processus systématique de sélectivité ISR se base sur la notation MSCI ESG Research et contribue à l'intégration des risques et des opportunités en matière de durabilité dans la gestion du portefeuille et à l'amélioration de la capacité de la société de gestion à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les porteurs.

Néanmoins, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière mis à la disposition du gérant, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentent en portefeuille.

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille représente 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du FCP hors liquidités). Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que des titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI ESG Research) ne disposant pas d'un score ESG.

MSCI ESG Research pourrait faire face à certaines limites méthodologiques telles que :

- Un problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research
- Un problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research ;
- Un problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG du modèle MSCI ESG Research.

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Etape 2 : Critères financiers :

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion qualitatif et quantitatif suivant :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- En fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire surpondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent l'indice de référence ;
- Pour chacune des poches ainsi définies, les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

**Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable
au cours des cinq derniers exercices**

	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020
Actif net					
en EUR	2 174 840 046,93	2 120 303 913,51	1 645 050 209,29	2 159 156 184,41	1 948 884 334,18
Nombre de titres					
Catégorie de parts A	6 309 237,5270	6 812 416,5270	7 106 905,5270	7 380 238,5015	7 920 274,5270
Catégorie de parts I	4 266,1015	5 875,6506	5 283,2708	6 231,3474	8 228,8222
Catégorie de parts AD	83 381,0000	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts A en EUR	207,93	171,51	136,64	164,49	126,39
Catégorie de parts I en EUR	198 230,22	162 000,59	127 554,85	151 678,05	115 183,07
Catégorie de parts AD en EUR	207,21 ⁽¹⁾	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	0,18
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AD en EUR	0,44	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts A en EUR	0,04	0,88	0,80	0,81	0,49
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AD en EUR	4,12	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	0,22	-	0,21
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts AD en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts A en EUR	58,14	0,00	-	-	-1,55
Catégorie de parts I en EUR	35 951,85	4 470,12	4 326,64	9 439,50	-1 241,10
Catégorie de parts AD en EUR	-	-	-	-	-

(1) La catégorie de parts AD a été créée le 24/01/2024 avec une valeur nominale de EUR 186,66.

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIÉ)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables (TCN)

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net hors OPC ne peut être supérieur à :

- 0,95% TTC pour les parts A et AD
- 0,25% TTC pour les parts I

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Description des frais de gestion indirects

Néant

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

Catégorie de parts A, I et AD

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du revenu net. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Catégorie de parts A, I et AD

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	2 120 303 913,51
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	134 857 696,45
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-523 979 283,12
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	55 323 016,81
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	195 157 024,71
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	196 304 609,58
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-2 788 913,61
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-301 147,16
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-36 870,24
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	2 174 840 046,93

Souscriptions rachats

Catégorie de parts A	
Parts émises	182 341,0000
Parts rachetées	685 520,0000
Catégorie de parts I	
Parts émises	444,0914
Parts rachetées	2 053,6405
Catégorie de parts AD	
Parts émises	89 919,0000 ⁽²⁾
Parts rachetées	6 538,0000

(2) La catégorie de parts AD a été créée le 24/01/2024.

Commissions

Catégorie de parts A	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts I	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts AD	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR0007024393 - AFER ACTIONS EURO ISR A

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0010505164 - AFER ACTIONS EURO ISR I

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR001400LOK9 - AFER ACTIONS EURO ISR AD

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	France	Allemagne	Pays-Bas	Espagne	Autres pays
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	2 144 981	779 556	522 907	313 431	180 722	348 365
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	2 144 981	NA	NA	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité		Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6
Total	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	174	-	-	-	174
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-12	-	-	-	-12
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	-	-	-	162

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	≥ 5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	174	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-12	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Montants exprimés en milliers					
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	162	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise	DKK +/-	CHF +/-	GBP +/-	Autres +/-
Montants exprimés en milliers				
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	40 395	20 390	5 362	2 254
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	0	-	174
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-6	-	-	-1
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	40 389	20 390	5 362	2 427

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Montants exprimés en milliers			
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net			
	-	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	174	
Société Générale	174	

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		12
Société Générale		12

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
FR0010838607	OFI INVEST ISR MID CAPS EURO I	OFI INVEST AM	France	Actions	EUR	22 818
FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	OFI INVEST AM	France	Monétaire	EUR	7 099
Total						29 917

Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2024
Créances	
Coupons à recevoir	971 367,48
Total créances	971 367,48
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-1 191 762,06
Total dettes	-1 191 762,06
Total	-220 394,58

Frais de gestion

Catégorie de parts A		
Pourcentage de frais de gestion fixes		0,94
Commission de performance (frais variables)		-
Rétrocession de frais de gestion		-
Catégorie de parts I		
Pourcentage de frais de gestion fixes		0,25
Commission de performance (frais variables)		-
Rétrocession de frais de gestion		-
Catégorie de parts AD		
Pourcentage de frais de gestion fixes		0,94 ⁽³⁾
Commission de performance (frais variables)		-
Rétrocession de frais de gestion		-

(3) La catégorie de parts AD ayant été créée le 24/01/2024, le taux présenté a été annualisé.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	6 872,4822	1 032,99	7 099 205,39
FR0010838607	OFI INVEST ISR MID CAPS EURO I	984,00	23 189,31	22 818 281,04
<i>Sous-total</i>				29 917 486,43

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

		30/09/2024
Catégorie de parts A		
Revenus nets		26 887 502,48
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		-260 195,02
Revenus de l'exercice à affecter (**)		26 627 307,46
Report à nouveau		131 528 701,63
Sommes distribuables au titre du revenu net		158 156 009,09
Affectation :		
Distribution		-
Report à nouveau du revenu de l'exercice		-
Capitalisation		158 156 009,09
Total		158 156 009,09
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		0,04
Crédits d'impôts totaux		-
Crédits d'impôts unitaires		-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		6 309 237,5270
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu		-
Catégorie de parts I		
Revenus nets		22 714 077,64
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		-
Revenus de l'exercice à affecter (**)		22 714 077,64
Report à nouveau		-
Sommes distribuables au titre du revenu net		22 714 077,64

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

30/09/2024

Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	22 714 077,64
Total	22 714 077,64
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	4 266,1015
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
Catégorie de parts AD	
Revenus nets	343 637,59⁽⁴⁾
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-40 952,14
Revenus de l'exercice à affecter (**)	302 685,45
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	302 685,45
Affectation :	
Distribution	302 673,03
Report à nouveau du revenu de l'exercice	12,42
Capitalisation	-
Total	302 685,45
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,49
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	83 381,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	3,63
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

(4) La catégorie de parts AD a été créée le 24/01/2024.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2024
Catégorie de parts A	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	110 556 339,36
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	110 556 339,36
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	98 166 721,41
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	208 723 060,77
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	208 723 060,77
Total	208 723 060,77
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	6 309 237,5270
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Catégorie de parts I	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	69 418 288,36
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	69 418 288,36
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	61 241 876,76
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	130 660 165,12
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	130 660 165,12
Total	130 660 165,12
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	4 266,1015
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	30/09/2024
Catégorie de parts AD	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 092 365,73⁽⁵⁾
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-36 870,24
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 055 495,49
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 055 495,49
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	1 055 495,49
Capitalisation	-
Total	1 055 495,49
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,44
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	83 381,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

(5) La catégorie de parts AD a été créée le 24/01/2024.

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes					
Actions et valeurs assimilées					
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				2 144 980 839,75	98,63
ADYEN BV	IT/Communication	EUR	8 613,00	12 080 593,80	0,56
AENA SME SA	Transport	EUR	86 023,00	16 998 144,80	0,78
AIR LIQUIDE	Manufacture	EUR	240 913,00	41 740 586,38	1,92
AIRBUS BR BEARER SHS	Manufacture	EUR	128 349,00	16 841 955,78	0,77
AKZO NOBEL NV	Manufacture	EUR	177 794,00	11 254 360,20	0,52
ALLIANZ SE-NOM	Finance/Assurance	EUR	187 964,00	55 449 380,00	2,55
AMADEUS IT GROUP SA	IT/Communication	EUR	212 985,00	13 826 986,20	0,64
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	Manufacture	EUR	112 045,00	6 653 232,10	0,31
ASML HOLDING N.V.	Manufacture	EUR	174 836,00	130 357 721,60	5,99
ASSICURAZIONI GENERALI	Finance/Assurance	EUR	368 650,00	9 566 467,50	0,44
AXA SA	Finance/Assurance	EUR	1 076 679,00	37 177 725,87	1,71
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	Finance/Assurance	EUR	4 112 961,00	39 928 625,39	1,84
BANCO SANTANDER SA	Finance/Assurance	EUR	5 308 223,00	24 420 479,91	1,12
BAYERISCHE MOTORENWERKE	Manufacture	EUR	97 486,00	7 718 941,48	0,35
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV BESI	Manufacture	EUR	55 044,00	6 250 246,20	0,29
BEIERSDORF	Manufacture	EUR	25 256,00	3 413 348,40	0,16
BNP PARIBAS	Finance/Assurance	EUR	527 771,00	32 484 305,05	1,49
BRENNNTAG AG	Commerce	EUR	141 886,00	9 503 524,28	0,44
CAIXABANK	Finance/Assurance	EUR	3 570 646,00	19 152 945,14	0,88
CAPGEMINI SE	IT/Communication	EUR	108 918,00	21 124 646,10	0,97
CARLSBERG B	Manufacture	DKK	136 211,00	14 573 708,17	0,67
CELLNEX TELECOM S.A.	IT/Communication	EUR	347 041,00	12 642 703,63	0,58
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	Manufacture	EUR	611 148,00	22 282 456,08	1,02
COMMERZBANK	Finance/Assurance	EUR	920 573,00	15 212 468,83	0,70
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	Commerce	EUR	413 841,00	33 819 086,52	1,56
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	Manufacture	EUR	319 131,00	10 732 375,53	0,49
DANONE SA	Manufacture	EUR	463 120,00	30 260 260,80	1,39
DEUTSCHE LUFTHANSA NOM	Transport	EUR	415 264,00	2 732 437,12	0,13
DSM FIRMENICH LTD	Manufacture	EUR	52 988,00	6 551 966,20	0,30
E.ON SE	Energie	EUR	2 618 401,00	34 968 745,36	1,61
EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	Energie	EUR	1 376 638,00	5 646 969,08	0,26
EIFFAGE	Construction	EUR	106 128,00	9 194 929,92	0,42
ELISA OYJ	IT/Communication	EUR	66 978,00	3 189 492,36	0,15
ENEL SPA	Energie	EUR	6 333 993,00	45 446 399,78	2,09
ENGIE SA	Energie	EUR	1 390 756,00	21 577 579,34	0,99
ENI SPA	Energie	EUR	1 057 544,00	14 469 317,01	0,67
ESSILOR LUXOTTICA SA	Manufacture	EUR	148 926,00	31 661 667,60	1,46
EVONIK INDUSTRIES AG	Manufacture	EUR	540 039,00	11 340 819,00	0,52
FORVIA	Manufacture	EUR	351 927,00	3 247 582,36	0,15
FREENET	IT/Communication	EUR	261 507,00	6 987 467,04	0,32

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRESENIUS SE & CO KGAA	Santé/Social	EUR	706 604,00	24 187 054,92	1,11
GEA GROUP AG	Manufacture	EUR	304 924,00	13 404 459,04	0,62
GLANBIA PLC	Manufacture	EUR	108 180,00	1 710 325,80	0,08
HEIDELBERG MATERIALS AG	Manufacture	EUR	111 039,00	10 837 406,40	0,50
HENKEL KGAA VZ PFD	Manufacture	EUR	150 102,00	12 668 608,80	0,58
HERMES INTERNATIONAL	Manufacture	EUR	14 253,00	31 442 118,00	1,45
IBERDROLA SA	Energie	EUR	714 363,00	9 922 502,07	0,46
INDITEX	Commerce	EUR	813 248,00	43 215 998,72	1,99
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	Manufacture	EUR	654 664,00	20 595 729,44	0,95
ING GROUP NV	Finance/Assurance	EUR	1 522 799,00	24 782 030,93	1,14
INTESA SANPAOLO SPA	Finance/Assurance	EUR	8 613 975,00	33 056 129,06	1,52
IPSEN	Manufacture	EUR	35 828,00	3 958 994,00	0,18
IVECO GROUPO NV	Manufacture	EUR	675 829,00	6 094 625,92	0,28
KBC GROUPE	Finance/Assurance	EUR	158 244,00	11 301 786,48	0,52
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	Commerce	EUR	657 097,00	20 389 719,91	0,94
KONINKLIJKE KPN NV	IT/Communication	EUR	4 965 245,00	18 217 483,91	0,84
LEG IMMOBILIEN SE	Immobilier	EUR	85 678,00	8 034 882,84	0,37
LOREAL SA	Manufacture	EUR	101 292,00	40 724 448,60	1,87
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Manufacture	EUR	109 617,00	75 471 304,50	3,47
MEDIOBANCA SPA	Finance/Assurance	EUR	146 182,00	2 240 239,15	0,10
MERCEDES BENZ GROUP AG	Manufacture	EUR	572 420,00	33 223 256,80	1,53
MERCK KGAA	Manufacture	EUR	70 508,00	11 140 264,00	0,51
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	Finance/Assurance	EUR	98 205,00	48 542 731,50	2,23
NOKIA OYJ	Manufacture	EUR	2 349 703,00	9 220 234,57	0,42
NORDEA BANK ABP	Finance/Assurance	EUR	1 571 127,00	16 638 234,93	0,77
NOVARTIS AG-NOM	Manufacture	CHF	197 595,00	20 390 200,49	0,94
NOVO NORDISK AS	Manufacture	DKK	123 655,00	13 051 149,82	0,60
ORANGE	IT/Communication	EUR	1 728 200,00	17 774 537,00	0,82
PANDORA AB	Manufacture	DKK	86 349,00	12 770 522,09	0,59
PROSUS N V	IT/Communication	EUR	430 667,00	16 907 986,42	0,78
PRYSMIAN SPA	Manufacture	EUR	453 541,00	29 570 873,20	1,36
PUBLICIS GROUPE	Science/Technologie	EUR	234 453,00	23 023 284,60	1,06
REMY COINTREAU	Manufacture	EUR	13 417,00	937 177,45	0,04
REPSOL	Manufacture	EUR	51 807,00	613 653,92	0,03
REXEL	Commerce	EUR	154 170,00	4 003 794,90	0,18
SAFRAN	Manufacture	EUR	228 931,00	48 327 334,10	2,22
SANOFI	Manufacture	EUR	539 100,00	55 473 390,00	2,55
SAP SE	IT/Communication	EUR	443 690,00	90 690 236,00	4,17
SCHNEIDER ELECTRIC SA	Manufacture	EUR	291 037,00	68 742 939,40	3,16
SIEMENS AG-NOM	Manufacture	EUR	387 677,00	70 301 347,18	3,23
SIEMENS HEALTHINEERS AG	Manufacture	EUR	69 816,00	3 760 289,76	0,17
SIGNIFY NV	Manufacture	EUR	236 146,00	4 996 849,36	0,23
SMURFIT WESTROCK LIMITED	Manufacture	GBP	119 365,00	5 362 494,68	0,25
SOLVAY	Manufacture	EUR	140 075,00	4 930 640,00	0,23

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
STMICROELECTRONICS NV	Manufacture	EUR	407 894,00	10 870 375,10	0,50
SYENSCO SA	Manufacture	EUR	131 384,00	10 459 480,24	0,48
TECHNIP ENERGIES NV	Mines	EUR	257 283,00	5 562 458,46	0,26
TELEPERFORMANCE SE	Science/Technologie	EUR	36 874,00	3 429 282,00	0,16
THALES SA	Manufacture	EUR	77 641,00	11 067 724,55	0,51
THYSSENKRUPP AG	Commerce	EUR	509 620,00	1 770 929,50	0,08
TOTAL ENERGIES SE	Manufacture	EUR	1 195 612,00	69 943 302,00	3,22
UNIBAIL RODAMCO SE REITS	Immobilier	EUR	47 711,00	3 750 084,60	0,17
UNICREDIT SPA	Finance/Assurance	EUR	1 147 259,00	45 161 850,54	2,08
UNILEVER	Manufacture	EUR	189 470,00	11 030 943,40	0,51
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Eau/Déchets	EUR	249 099,00	7 353 402,48	0,34
VINCI SA	Construction	EUR	281 679,00	29 562 211,05	1,36
VOESTALPINE AG	Manufacture	EUR	197 707,00	4 622 389,66	0,21
VOLVO AB-B SHS	Manufacture	SEK	95 082,00	2 254 131,74	0,10
VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	Immobilier	EUR	479 392,00	15 690 500,16	0,72
WARTSILA OYJ	Manufacture	EUR	186 556,00	3 749 775,60	0,17
WIENERBERGER	Manufacture	EUR	159 785,00	4 745 614,50	0,22
WOLTERS KLUWER CVA	IT/Communication	EUR	190 512,00	28 824 465,60	1,33
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				29 917 486,43	1,38
OPCVM				29 917 486,43	1,38
OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	Finance/Assurance	EUR	6 872,4822	7 099 205,39	0,33
OFI INVEST ISR MID CAPS EURO I	Finance/Assurance	EUR	984,00	22 818 281,04	1,05
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dépôts					
Opérations temporaires sur titres					
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				2 174 898 326,18	100,00

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total		-	-	-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				-
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				-
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				-
Total Change		-	-	-
Crédit				-
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				-
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-	-	-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				-
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				-
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				-
Total Change		-	-	-
Crédit				-
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				-
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	2 174 898 326,18
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	1 145 610,47
Autres passifs (-)	-1 203 889,72
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	2 174 840 046,93

COMPTES ANNUELS
29 septembre 2023

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	2 120 172 265,30	1 637 538 760,52
Actions et valeurs assimilées	2 088 890 252,70	1 611 767 586,24
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 088 890 252,70	1 611 767 586,24
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	31 282 012,60	25 771 174,28
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	31 282 012,60	25 771 174,28
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	1 214 120,14	982 606,85
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 214 120,14	982 606,85
Comptes financiers	114 029,75	7 461 582,54
Liquidités	114 029,75	7 461 582,54
Total de l'actif	2 121 500 415,19	1 645 982 949,91

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
Capitaux propres		
Capital	1 758 815 853,36	1 336 806 333,76
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	157 221 661,75	101 286 870,43
Report à nouveau (a)	124 098 121,97	110 419 735,59
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	33 121 827,70	52 716 678,43
Résultat de l'exercice (a, b)	47 046 448,73	43 820 591,08
Total des capitaux propres	2 120 303 913,51	1 645 050 209,29
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	1 048 853,68	925 074,50
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 048 853,68	925 074,50
Comptes financiers	147 648,00	7 666,12
Concours bancaires courants	147 648,00	7 666,12
Emprunts	-	-
Total du passif	2 121 500 415,19	1 645 982 949,91

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	52 766,54	2 496,64
Produits sur actions et valeurs assimilées	63 173 497,60	63 788 030,42
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	63 226 264,14	63 790 527,06
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	37 675,00	25 905,78
Autres charges financières	6 183,84	109 211,45
Total (II)	43 858,84	135 117,23
Résultat sur opérations financières (I - II)	63 182 405,30	63 655 409,83
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	12 990 301,90	12 859 774,69
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	50 192 103,40	50 795 635,14
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	697 855,72	-2 544 933,47
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	3 843 510,39	4 430 110,59
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	47 046 448,73	43 820 591,08

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net hors OPC ne peut être supérieur à :

- 0,95% TTC pour les parts A
- 0,25% TTC pour les parts I

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Description des frais de gestion indirects

Néant

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

Catégorie de parts A et I

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du résultat net. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Catégorie de parts A et I

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Actif net en début d'exercice	1 645 050 209,29	2 159 156 184,41
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	189 796 884,67	234 553 211,20
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-145 521 712,18	-399 353 452,20
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	67 636 617,21	133 146 483,10
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-34 886 139,66	-78 052 105,41
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-176 990,00
Frais de transaction	-1 754 633,55	-703 933,69
Différences de change	-834 955,14	6 442 012,58
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	356 360 107,17	-454 808 779,21
Différence d'estimation exercice N	467 351 236,73	-
Différence d'estimation exercice N - 1	110 991 129,56	-
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N - 1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 891 057,31	-1 517 946,04
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	50 192 103,40	50 795 635,14
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-3 843 510,39 ⁽¹⁾	-4 430 110,59
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	2 120 303 913,51	1 645 050 209,29

(1) Dont € 624 628,88 d'acompte sur le report à nouveau

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	114 029,75	0,01
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	147 648,00	0,01
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	13 mois - 1 an]	%	11 - 3 ans]	%	13 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	114 029,75	0,01	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	147 648,00	0,01	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

	DKK	%	CHF	%	USD	%	SEK	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	41 779 438,30	1,97	14 942 150,13	0,70	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	73 743,55	0,00	7 371,35	0,00	32 753,69	0,00	161,16	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

		29/09/2023
Créances		
Coupons à recevoir		1 214 120,14
Total créances		1 214 120,14
Dettes		
Provision pour frais de gestion fixes à payer		-1 048 151,23
Provision commission de mouvement		-702,45
Total dettes		-1 048 853,68
Total		165 266,46

Souscriptions rachats

Catégorie de parts A		
Parts émises		86 404,0000
Parts rachetées		380 893,0000
Catégorie de parts I		
Parts émises		1 093,8858
Parts rachetées		501,5060

Commissions

Catégorie de parts A		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie de parts I		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00

Frais de gestion

Catégorie de parts A		
Pourcentage de frais de gestion fixes		0,93
Commission de performance (frais variables)		-
Rétrocession de frais de gestion		-
Catégorie de parts I		
Pourcentage de frais de gestion fixes		0,25
Commission de performance (frais variables)		-
Rétrocession de frais de gestion		-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
Néant				
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
Néant				
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
Néant				
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
Néant				

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Catégorie de parts A	16/03/2023	1 388 063,91 ⁽²⁾	0,20	-	-
	15/06/2023	1 510 273,72	0,22	-	-
	14/09/2023	1 569 801,64	0,23	-	-
Total acomptes		4 468 139,27	0,65	-	-

(2) Dont € 624 628,88 d'acompte sur le report à nouveau

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Catégorie de parts A		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	124 098 121,97 ⁽³⁾	110 419 735,59
Résultat	20 781 567,11	20 961 796,49
Total	144 879 689,08	131 381 532,08
Affectation		
Distribution	1 566 855,80	1 279 242,99
Report à nouveau de l'exercice	143 312 833,28	130 102 289,09
Capitalisation	-	-
Total	144 879 689,08	131 381 532,08
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	6 812 416,5270	7 106 905,5270
Distribution unitaire	0,23	0,18
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts I		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	26 264 881,62	22 858 794,59
Total	26 264 881,62	22 858 794,59
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	26 264 881,62	22 858 794,59
Total	26 264 881,62	22 858 794,59
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	5 875,6506	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

(3) Un acompte sur le report à nouveau de € 624 628,88 a été payé au cours de l'exercice

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Catégorie de parts A		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	87 699 335,12	60 249 011,18
Plus et moins-values nettes de l'exercice	18 296 450,28	31 241 413,73
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	105 995 785,40	91 490 424,91
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	105 995 785,40	91 490 424,91
Capitalisation	-	-
Total	105 995 785,40	91 490 424,91
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	6 812 416,5270	7 106 905,5270
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts I		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	69 522 326,63	41 037 859,25
Plus et moins-values nettes de l'exercice	14 825 377,42	21 475 264,70
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	84 347 704,05	62 513 123,95
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	84 347 704,05	62 513 123,95
Capitalisation	-	-
Total	84 347 704,05	62 513 123,95
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	5 875,6506	5 283,2708
Distribution unitaire	-	-

**Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC
au cours des cinq derniers exercices (en euros)**

	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Actif net					
en EUR	2 120 303 913,51	1 645 050 209,29	2 159 156 184,41	1 948 884 334,18	2 648 215 294,64
Nombre de titres					
Catégorie de parts A	6 812 416,5270	7 106 905,5270	7 380 238,5015	7 920 274,5270	8 189 719,1660
Catégorie de parts I	5 875,6506	5 283,2708	6 231,3474	8 228,8222	11 956,0492
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts A en EUR	171,51	136,64	164,49	126,39	139,74
Catégorie de parts I en EUR	162 000,59	127 554,85	151 678,05	115 183,07	125 773,87
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	0,18	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts A en EUR	0,88	0,80	0,81	0,49	0,75
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts A en EUR	-	0,22	-	0,21	0,30
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts A en EUR	0,00	-	-	-1,55	-
Catégorie de parts I en EUR	4 470,12	4 326,64	9 439,50	-1 241,10	3 992,04

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			2 088 890 252,70	98,52
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 088 890 252,70	98,52
ADYEN BV	EUR	9 175,00	6 474 797,50	0,31
AIR LIQUIDE	EUR	268 308,00	42 886 350,72	2,02
AIRBUS BR BEARER SHS	EUR	170 959,00	21 708 373,82	1,02
ALLIANZ SE-NOM	EUR	219 009,00	49 430 331,30	2,33
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	198 088,00	11 346 480,64	0,54
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	294 852,00	15 482 678,52	0,73
ASML HOLDING N.V.	EUR	173 969,00	97 266 067,90	4,59
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	462 101,00	8 948 585,87	0,42
AXA SA	EUR	1 410 029,00	39 734 617,22	1,87
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	4 516 985,00	34 825 954,35	1,64
BANCO SANTANDER SA	EUR	8 232 919,00	29 790 817,40	1,41
BAYERISCHE MOTORENWERKE	EUR	107 225,00	10 334 345,50	0,49
BEIERSDORF	EUR	153 632,00	18 766 148,80	0,89
BNP PARIBAS	EUR	624 893,00	37 762 283,99	1,78
BRENNNTAG AG	EUR	146 750,00	10 783 190,00	0,51
CAIXABANK	EUR	4 192 845,00	15 874 111,17	0,75
CAP GEMINI SE	EUR	208 828,00	34 623 682,40	1,63
CARLSBERG B	DKK	70 426,00	8 418 631,67	0,40
CELLNEX TELECOM S.A.	EUR	452 842,00	14 930 200,74	0,70
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	EUR	894 905,00	26 014 888,35	1,23
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	EUR	562 292,00	31 983 168,96	1,51
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	356 741,00	11 708 239,62	0,55
DANONE SA	EUR	402 808,00	21 050 746,08	0,99
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	26 138,00	4 278 790,60	0,20
DEUTSCHE LUFTHANSA NOM	EUR	415 264,00	3 116 971,58	0,15
DEUTSCHE POST AG-NOM	EUR	277 825,00	10 705 986,38	0,50
DSM FIRMENICH LTD	EUR	54 833,00	4 393 768,29	0,21
E.ON SE	EUR	2 697 706,00	30 214 307,20	1,42
EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	EUR	3 113 060,00	12 253 004,16	0,58
EIFFAGE	EUR	86 146,00	7 756 585,84	0,37
ELISA OYJ	EUR	89 066,00	3 909 106,74	0,18
ENEL SPA	EUR	6 652 355,00	38 716 706,10	1,83
ENGIE SA	EUR	1 886 476,00	27 410 496,28	1,29
ENI SPA	EUR	1 205 548,00	18 391 840,29	0,87
ESSILOR LUXOTTICA SA	EUR	217 862,00	35 982 087,92	1,70
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	410 203,00	7 106 766,98	0,34
FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	500 718,00	14 751 152,28	0,70
HERMES INTERNATIONAL	EUR	8 694,00	15 038 881,20	0,71
IBERDROLA SA	EUR	1 174 867,00	12 447 715,87	0,59
INDITEX	EUR	956 475,00	33 754 002,75	1,59
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	EUR	923 087,00	28 943 392,89	1,37

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
ING GROUP NV	EUR	3 117 693,00	39 127 047,15	1,85
KBC GROUPE	EUR	269 977,00	15 966 439,78	0,75
KERING	EUR	15 097,00	6 520 394,30	0,31
KERRY GROUP A	EUR	80 530,00	6 303 169,27	0,30
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	EUR	494 655,00	14 107 560,60	0,67
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	5 677 698,00	17 708 740,06	0,84
LEG IMMOBILIEN SE	EUR	88 523,00	5 784 092,82	0,27
LOREAL SA	EUR	128 545,00	50 543 894,00	2,38
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	149 388,00	107 021 563,20	5,05
MERCEDES BENZ GROUP AG	EUR	711 609,00	46 887 917,01	2,21
MERCK KGAA	EUR	90 987,00	14 389 594,05	0,68
MTU AERO ENGINES HLDG AG	EUR	84 953,00	14 590 677,75	0,69
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	EUR	138 328,00	51 056 864,80	2,41
NESTE CORPORATION	EUR	515 293,00	16 556 364,09	0,78
NOKIA OYJ	EUR	2 584 445,00	9 221 299,76	0,43
NORDEA BANK ABP	EUR	831 940,00	8 662 159,28	0,41
NOVARTIS AG-NOM	CHF	154 173,00	14 942 150,13	0,70
NOVO NORDISK AS	DKK	249 990,00	21 586 235,89	1,02
ORANGE	EUR	1 996 106,00	21 677 711,16	1,02
PANDORA AB	DKK	120 015,00	11 774 570,74	0,56
PERNOD RICARD	EUR	87 945,00	13 882 118,25	0,65
PROSUS N V	EUR	473 692,00	13 225 480,64	0,62
PRYSMIAN SPA	EUR	701 274,00	26 753 603,10	1,26
PUBLICIS GROUPE	EUR	339 846,00	24 387 348,96	1,15
QIAGEN NV	EUR	346 154,00	13 247 313,58	0,62
REPSOL	EUR	238 588,00	3 714 815,16	0,18
REXEL	EUR	296 714,00	6 320 008,20	0,30
RUBIS SCA	EUR	93 547,00	1 986 938,28	0,09
SAFRAN	EUR	99 092,00	14 729 034,88	0,69
SANOFI	EUR	617 394,00	62 653 143,12	2,95
SAP SE	EUR	555 612,00	68 240 265,84	3,22
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	375 543,00	58 952 740,14	2,78
SIEMENS AG-NOM	EUR	419 089,00	56 853 613,74	2,68
SIGNIFY NV	EUR	240 517,00	6 135 588,67	0,29
SOCIETE GENERALE A	EUR	467 164,00	10 765 794,38	0,51
SOLVAY	EUR	169 843,00	17 808 038,55	0,84
STMICROELECTRONICS NV	EUR	669 060,00	27 421 424,10	1,29
TELEPERFORMANCE SE	EUR	38 158,00	4 556 065,20	0,21
THALES SA	EUR	189 560,00	25 230 436,00	1,19
THYSSENKRUPP AG	EUR	1 015 675,00	7 339 267,55	0,35
TOTAL ENERGIES SE	EUR	1 296 710,00	80 798 000,10	3,81
UNICREDIT SPA	EUR	1 968 822,00	44 751 324,06	2,11
UNILEVER	EUR	108 416,00	5 083 084,16	0,24
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	328 713,00	9 016 597,59	0,43
VINCI SA	EUR	347 677,00	36 513 038,54	1,72

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
VONOVA SE NAMEN AKT REIT	EUR	527 285,00	12 027 370,85	0,57
WOLTERS KLUWER CVA	EUR	285 679,00	32 753 097,35	1,54
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			31 282 012,60	1,48
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			31 282 012,60	1,48
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE I	EUR	9 252,00	9 615 696,12	0,45
OFI INVEST ISR SMALL & MID CAPS EURO I	EUR	1 058,00	21 666 316,48	1,02
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			1 214 120,14	0,06
Dettes			-1 048 853,68	-0,05
Comptes financiers			-33 618,25	0,00
ACTIF NET			2 120 303 913,51	100,00